



COMMUNE DE PEXIORA

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pexiora s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge CAZENAVE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers à la séance : 13
Nombre de Conseillers excusés : 2
Convocation du 27 novembre 2020

PRÉSENTS : Françoise RODE, Lionel GARRIGUES, Stéphanie GINÉ, Patrick ABAT, Stéphane GOSSE, Hélène SICRE, Lucien CASTEL, Stéphanie MORENO, Jamila DANOUN, Jérôme VIDAL-CHAMPETIER, Laura MOREIRA NOGUEIRA COSTA, Gilbert VARILLES.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine ROUQUET et Thomas-Alexis PEREZ.

Mme Sandrine ROUQUET donne procuration à M. Patrick ABAT.
M. Thomas-Alexis PEREZ donne procuration à M. Lucien CASTEL.

Mme Laura MOREIRA NOGUEIRA COSTA est nommée secrétaire.

2020/45 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

M. Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats du marché lancé pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires la concernant.

DECIDE :

Article 1^{er} : D'ACCEPTER la proposition suivante :

Assureur : CNP

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès + accident du travail et maladie professionnelle + longue maladie + longue durée + maternité/adoption/paternité + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique + mise en disponibilité d'office + allocation d'invalidité temporaire.

Conditions : Tous risques avec franchise de 10 jours fermes au taux de 6.66%

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire.

Conditions : Tous risques avec franchise de 10 jours fermes au taux de 1.05%

Article 2 : D'AUTORISER M. le Maire à signer les conventions en résultant.

Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

2020/46 : PARTICIPATION COMMUNALE SUR LA PROTECTION SOCIALE SANTE ET PREVOYANCE DES AGENTS COMMUNAUX :

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la proposition de revalorisation de cette participation,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2020, concernant la proposition de participation communale de 20 € pour la protection santé et 20 € pour la prévoyance, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter cette participation à compter du 1^{er} janvier 2021 après avis favorable de la Commission Technique Paritaire,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la participation communale à compter du 1^{er} janvier 2021, pour un montant de 20€ à la protection santé et 20€ à la prévoyance.
- **APPROUVE** la revalorisation de la participation à la protection santé et à la prévoyance par une nouvelle délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

2020/47 : TRAVAUX EN REGIE D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2020.

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que les agents municipaux ont effectué pendant l'Année 2020 des travaux d'investissement sur les bâtiments communaux. Ces travaux se décomposent comme suit :

Intitulé des travaux	Fournitures	Montant heures régie	Montant €
1 – Stade : Création d'un mur de soutènement	1 367,66 €	694,90 €	2 062,56 €
2 – Eglise : Mise en sécurité	262,43 €	117,85 €	380,28 €
3 – Ecole : Mise en sécurité des entrées et réfection des halls d'entrée	1 237,54 €	572,30 €	1 809,84 €
4 – Stade : Réfection du plancher de l'Algéco	485,15 €	580,90 €	1 066,05 €
5 – Mise en sécurité aux abords du mini stade	456,82 €	1 301,20 €	1 758,02 €
6 – Ecole : Aménagement espace vert	283,50 €	186,45 €	469,95 €
TOTAL	4 093,10 €	3 453,60 €	7 546,70€

Le Conseil Municipal, Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les travaux réalisés en régie pendant l'année 2020 pour un montant égal à **7 546,70 €**
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

2020/48 : FERMAGE - Modification du preneur – Parcelle communale ZP n°25 :

VU le courrier en date du 7 juin 2019 de Monsieur Charles JEAN, agriculteur, informant l'arrêt de son activité d'exploitation de la parcelle cadastrée section ZP n°25 en novembre 2020,

VU la demande de location de la dite parcelle par M. TURIÉS Patrice,

VU l'accord de résiliation de bail rural pour la parcelle communale ZP n°25 entre M. Charles JEAN et M. Patrice TURIÉS, preneur au 1^{er} décembre 2020,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, de donner en location la parcelle communale ZP n°25 à M. Patrice TURIÉS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la location de la parcelle ZP n°25 à M. Patrice TURIÉS.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 15 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

2020/49 : FERMAGE - Modification du preneur – Parcelle communale ZA n°25 :

VU le courrier en date du 7 juin 2019 de Monsieur Charles JEAN, agriculteur, informant l'arrêt de son activité d'exploitation de la parcelle cadastrée section ZA n°25 en novembre 2020,

VU la demande de location de la dite parcelle par M. SUARES Nicolas,

VU l'accord de résiliation de bail rural pour la parcelle communale ZA n°25 entre M. Charles JEAN et M. Nicolas SUARES, preneur au 1^{er} décembre 2020,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, de donner en location la parcelle communale ZA n°25 à M. Nicolas SUARES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la location de la parcelle ZA n°25 à M. Nicolas SUARES.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 15 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0